

Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale Familiale (DECESF)

arrêté du 22 août 2018, annexe 1

Le métier

1 - Définition

Le Conseiller en Économie Sociale Familiale est un professionnel du travail social. Il exerce, dans le cadre d'un mandat ou de missions institutionnels. Il accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles dans les domaines de la vie quotidienne.

2 - Compétences

Le cœur de métier du Conseiller en Économie Sociale Familiale est l'expertise dans les domaines de la vie quotidienne. Il s'appuie sur ses connaissances dans le champ des sciences appliquées et des sciences humaines et sociales pour transmettre des savoirs et des savoir-faire relatifs à la vie quotidienne. Il vise la valorisation et/ou l'appropriation de compétences par les personnes, les familles et les groupes. Il élabore des préconisations et met en œuvre des actions de conseil, d'information, d'animation, de formation avec les personnes pour améliorer leur vie au quotidien, favoriser leur autonomie et leur socialisation. Il peut être aussi amené à être personne ressource auprès de différents acteurs institutionnels et à mettre en place des actions de prévention à destination de publics cibles.

Il mène un accompagnement social dans les domaines de la vie quotidienne, dans une dimension socio-économique et éducative. Il identifie ou recueille l'expression des besoins des personnes ou des groupes. Pour mener l'accompagnement social, le Conseiller en Économie Sociale Familiale fait reposer ses actions sur des interventions individuelles et collectives.

Il inscrit sa pratique dans une approche pluridisciplinaire et partenariale. En lien avec son contexte institutionnel, il peut être amené à concevoir, coordonner et animer l'intervention d'autres professionnels.

3 – Lieux d'exercices

Il exerce dans différentes structures publiques ou privées :

- collectivités territoriales,
- associations,
- bailleurs publics et privés,
- organismes sociaux (Caisses d'Allocations Familiales..),
- foyers de jeunes travailleurs,
- lieux d'accueil éducatifs en milieu ouvert et fermé,
- centres sociaux,
- épiceries sociales et solidaires,
- services tutélares,
- entreprises...